CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N 4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E121737 **VALABLE JUSQU'AU** 04/11/2023

ÉDITÉ LE **26/07/2022**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/2009
Forme juridique : EI
DEPUIS LE 03/12/2009
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES 518555123

Siret : **518 555 123 00026**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4574402704
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4574402704
Situation fiscale et sociale : A jour au 26/07/2022

Raison sociale : **JEANTOT JEROME**

28 B AVENUE BERNARD PIEDS
10110 BAR SUR SEINE

Téléphone : 06 76 20 28 02 **Fax :**
Portable :
Site Internet :
E-mail : jeromejeantot@yahoo.fr
Responsabilité légale :
JEANTOT JEROME DIRECTEUR

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/10/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/11/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/10/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.